

**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES
COMPTE RENDU DE REUNION**

SEANCE DU 12 MARS 2014

Le douze mars deux mille quatorze à dix-sept heures trente, les membres du syndicat de la plaine de Faverges, se sont réunis en Mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de Monsieur Georges RAVAZ, Président.

Etaient présents : Mr RAVAZ, Mr BONNARD, Mr DUBOIS, Mme DELCLEVE, Mr VEYRET, Mr HANNI, Mr COTTIER.

Membres en exercice : 07

Quorum de séance : 04

Présents : 07

Date de convocation : 26 février 2014

Date d'affichage : 19 mars 2014

ORDRE DU JOUR

N° DEFA-004-2014: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 et AFFECTATION DES RESULTATS :

Mr BONNARD Vice Président, présente le compte administratif 2013 dressé par Mr le Président. Celui-ci s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses - 406.665,28

Recettes + 378.895,88

Résultat de l'exercice **-27.769,40**

Report excédent 2012 + 49.712,45

Résultat de fonctionnement 2013 : + 21.943,05

Section d'investissement :

Dépenses- 159.708,41

Recettes + 191.268,83

Résultat de l'exercice + **31.560,42**

Report excédent 2012 + 408.879,92

Résultat d'investissement 2013 : + 440.440,34

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2013 :

462.383,39

Les excédents cumulés des deux sections s'élèvent à : 462.383,39

Besoin estimé de la section d'investissement :

Restes à réaliser : 440.364,00

Au vu de ces résultats, il est proposé d'affecter les résultats 2013, comme suit :

Ligne 001 Section investissement : 440.440,34

Ligne 002 Section fonctionnement : 21.943,05

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2013 tel que présenté ;
- **VOTENT** les modalités d'affectation des résultats telles que proposées.
-

MEME SEANCE

N°DEFA-005-2014 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 DU RECEVEUR DU SYNDICAT :

Mr le Président présente à l'assemblée le compte de gestion 2013 dressé par Mr Hervé BOTTIER, Receveur du Syndicat.

Les écritures de ce compte étant en tous points concordantes avec celles du compte administratif 2013, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte de gestion 2013 de Mr Hervé BOTTIER, Receveur du Syndicat.

MEME SEANCE

N°DEFA-006-2014 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2014 du syndicat de la Plaine de Faverges.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement.....427.844 €
- Section d'investissement 991.961 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2014 tel qu'il lui a été présenté.

MEME SEANCE

N°DEFA-007-2013 : RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR L'EX RD 16 F à ARANDON, FACTURATION DES TRAVAUX AUX PROPRIETAIRES

Mr le Président informe l'assemblée que les travaux de construction d'un réseau d'assainissement sur l'ex RD 16 F à Arandon entrepris en 2013 sont terminés.

Le syndicat est autorisé à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entrainés par ces travaux. Le tarif en vigueur fixé par délibération du 20 juin 2012 est de 1500 € dans le cadre de la construction d'un nouveau réseau d'égout.

Mr le Président propose d'ajuster ce tarif à 750 € par branchement (coût réel des travaux majoré des frais de gestion 10%).

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer à 750 € le tarif pour les travaux de branchement des propriétés situés route de Mépieu concernées par l'extension de réseau réalisé en 2013.
- **CHARGE** Mr le Président de l'exécution de la présente décision.

MEME SEANCE

QUESTIONS NOUS SOUMISES A DELIBERATION

Branchement à l'assainissement collectif de 2 lots situés à Arandon (grande rue à côté du cimetière) :

Mr le Président rappelle qu'il a reçu une demande d'extension du réseau en passant par le domaine privé de la commune d'Arandon. 3 devis ont été reçus :

- Ents REVOL Didier pour un montant de 7 408.50 € HT
- Ents BERTRAND TP pour un montant de 9 146 € HT
- Ents JTP pour un montant de 2 560.28 € HT

Il est convenu de retenir l'offre de l'entreprise JTP. Le syndicat d'assainissement prend à sa charge le coût des travaux. Lors de la vente des lots, il sera demandé aux propriétaires le paiement de la participation dont le tarif est fixé par délibération du 20/06/2012.

MEME SEANCE

MOT DU PRESIDENT : Mr RAVAZ informe que son mandat de Président s'achèvera prochainement. Il remercie les délégués de la confiance qu'ils lui ont témoigné au cours de ces six années. Il remercie également la commune de CREYS MEPIEU, pour son soutien logistique, et sans laquelle les conditions matérielles d'exécution de cette tâche auraient été compliquées.

Les délégués expriment à leur tour leurs sincères remerciements à Mr RAVAZ pour l'ensemble du travail accompli.

Il est convenu de fixer la date de réunion du prochain comité syndical pour l'élection du nouveau bureau au 23 Avril 2014 en mairie de CREYS MEPIEU

FIN DE LA SEANCE